

Le Maire de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération n° 2020-034 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;
- la délibération n°2022-42 du Conseil Municipal du 23 juin 2022 portant création de nouveaux tarifs municipaux ;
- la délibération n°2023-34 du Conseil Municipal du 11 mai 2023 portant création de nouveaux tarifs municipaux ;
- la délibération n°2024-36 du Conseil Municipal du 27 juin 2024 portant révision des catégories de tarifs relatifs aux cimetières ;
- la délibération n°2025015 du Conseil Municipal du 20 mars 2025 portant tarification sociale des cantines scolaires ;
- la délibération n°2025031 du Conseil Municipal du 12 juin 2025 portant modification des tarifs extérieurs du pôle Education Enfance Jeunesse ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de fixer les tarifs communaux en application de la délégation qu'il a reçu du Conseil Municipal.

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs communaux pour les prestations ci-après mentionnées sont fixés comme suit pour l'année 2025/2026 (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026)

ENFANCE JEUNESSE - RESTAURATION - RAMSSAGE SCOLAIRE

Tarif par jour / ou par prestation délivrée	Taux d'effort Franquevillais	Tarif Plancher	Tarif Plafond	Taux d'effort Extérieur	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Periscolaire matin	0,072%	0,25 €	1,44 €			
Periscolaire soir	0,161%	0,50 €	3,22 €			
Periscolaire mercredi journée	0,894%	3,16 €	17,88 €	1,468%	20,55 €	29,36 €
Periscolaire mercredi 1/2 journée avec repas	0,535%	1,89 €	10,70 €	0,880%	12,32 €	17,60 €
Periscolaire mercredi 1/2 journée sans repas	0,357%	1,26 €	7,14 €	0,588%	8,23 €	11,76 €
Accueil loisirs - Vacances	0,894%	3,16 €	17,88 €	1,468%	20,55 €	29,36 €
Accueil loisirs - Vacances Camps	2,00%	14,00 €	44,00 €			

Tarif forfait mensuel	Taux d'effort	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Transport scolaire	0,487%	2,77 €	9,74 €

Tarif par jour / ou par prestation délivrée	T1 - QF <300 Tarif plancher 0	T2 - 300<QF≤100	T3 QF >1000	Tarif Adultes	Tarif Plancher QF <300	Tarif Plafond QF ≥1994
Restauration scolaire	0,65 €	1,00 €	Taux d'effort : 0,226%	5,58 €	0,65 €	4,51 €

Majorations

Prestation réalisée non réservée	Prestation majorée de 50%
Prestation réservée non annulée	Prestation facturée - tarif non majoré

CONCESSIONS CIMETIERES

	TARIFS 2024/2025	TARIFS 2025/2026
CONCESSION PLEINE TERRE OU CAVEAU (SURFACE 2M x 1M) : 30 ANS	150,00 €	150,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM 15 ANS	500,00 €	500,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM 30 ANS	1 000,00 €	1 000,00 €
CONCESSION CAVURNE 15 ANS	60,00 €	60,00 €
CONCESSION CAVURNE 30 ANS	120,00 €	120,00 €
JARDIN DU SOUVENIR (ACCES)	GRATUIT	GRATUIT

DROITS DE PLACE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHES COMMUNAUX	TARIFS 2024/2025	TARIFS 2025/2026
TARIFS : ABONNES (EN ML)		
ABONNEMENT ANNUEL	20,00 €	20,00 €
DROITS DE PLACE	3,16 €	3,31 €
ELECTRICITE	21,04 €	22,07 €
DECHETS	13,68 €	14,35 €
TARIFS : OCCASIONNELS (EN ML)		
DROITS DE PLACE	3,16 €	3,31 €
ELECTRICITE	6,84 €	7,17 €
DECHETS	4,21 €	4,41 €

COMMERCES	TARIFS 2024/2025	TARIFS 2025/2026
TERRASSES DE PLEIN AIR ET STOCKAGE DE MOBILIER SUR VOIE PUBLIQUE	4,73 €	4,97 €
TERRASSES DE PLEIN AIR EXCEPTIONNELLES OU EXTENSION	3,68 €	3,86 €
ELECTRICITE	6,84 €	7,17 €
DECHETS	3,16 €	3,31 €
VENTES EXCEPTIONNELLES - FOIRES COMMERCIALES	2,63 €	2,76 €
VENTES EXCEPTIONNELLES - FOIRES COMMERCIALES - SUPPLEMENT ELECTRICITE	6,84 €	7,17 €
COMMERCANT NON SEDENTAIRE HORS MARCHE	3,16 €	3,31 €
VEHICULES MAGASINS POUR LA VENTE AMBULANTE A POSTE FIXE (pizzas, snacks...)	15,78 €	16,55 €
VEHICULES D'EXPOSITION MARCHE ET HORS MARCHE	42,08 €	44,14 €

AUTRES OCCUPATIONS	TARIFS 2024/2025	TARIFS 2025/2026
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC A BUT NON LUCRATIF (ML/JOUR)		
ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	GRATUIT	GRATUIT
TRAVAUX		
CLOTURES - ECHAFFAUDAGE - TIRANTS D'ANCRAGE	3,68 €	3,86 €
ETAIS	10,52 €	11,04 €
CABANES DE CHANTIER OU LOCAUX DE SUBSTITUTION TYPE BATIMENT MODULAIRE	63,12 €	66,21 €
BENNE DE CHANTIER	52,60 €	55,18 €
DEPOT DE MATERIEL >2H	10,52 €	11,04 €
NEUTRALISATION PLACE DE STATIONNEMENT	52,60 €	55,18 €
FERMETURE D'UNE RUE A LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX	31,56 €	33,11 €
AUTRE TAXATION TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON AUTORISEE	368,20 €	386,24 €

DISPOSITIFS D'ACCES A CERTAINS EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

	TARIFS 2024/2025	TARIFS 2025/2026
TARIFS : ABONNES (EN ML)		
REEMPLACEMENT DE BADGES D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX SUITE A PERTE, VOL OU MAUVAIS ETAT	25,00 €	25,00 €

pour la facturation en fonction du tarif : toute journée ou toute semaine commencée est due

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de l'arrêté, qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, au Comptable public et au régisseur de recettes.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un administratif préalable qui peut être exercé dans le délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement suivi d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Fait à Franqueville-Saint-Pierre,
Le 10 juillet 2025.



Le Maire,
Bruno GUILBERT